

L'activité de mon client se développe : quand passer en société ?

L'activité de votre client prend de l'ampleur et il se sent prêt à diriger une entreprise ?

Pour savoir quand passer en société et quel type de société choisir, conseillez votre client en prenant en compte les impacts fiscaux, juridiques et économiques.

Pourquoi et quand passer en société ?

Il n'y a pas de règle absolue pour déterminer quand passer en société, mais créer et diriger une entreprise offre de nouvelles possibilités à votre client :

- protéger son patrimoine privé en cas de difficultés
- bénéficier de l'impôt plus avantageux des sociétés
- maximaliser sa pension
- valoriser sa clientèle
- ...

Votre client envisage de créer une société pour son activité ? Les experts UCM sont vos interlocuteurs de terrain, avec toutes les infos sur les impacts fiscaux, juridiques et économiques des différents types de société.

Quelles démarches accomplir pour créer une société ?

Diriger une entreprise est un changement important ! Quand il décide de passer en société, votre client doit :

- modifier les données enregistrées à la BCE
- signaler le changement à l'administration de la TVA
- affilier sa société, ainsi que ses mandataires auprès de la Caisse d'assurances sociales
- publier les actes de sa société au Moniteur belge
- céder ses actifs à sa nouvelle société

Vous et votre client avez la main pour gérer cette démarche administrative.

Comment ? Tout simplement via le guichet en ligne.

Si votre client préfère le face à face, il peut également [prendre rendez-vous au Guichet d'entreprises UCM](#) ou envoyer un mail à guichet.unique@ucm.be.

Attention, si votre client a du personnel en personne physique, il y a des formalités importantes à régler : contactez le gestionnaire du dossier.

Diriger une entreprise, quelle rémunération pour mon client ?

L'activité de votre client prend de l'ampleur et il se sent prêt à diriger une entreprise ? Pour savoir quand passer en société et quel type de société choisir, conseillez votre client en prenant en compte les impacts fiscaux, juridiques et économiques.

Votre client passe en société ?

Conseillez-lui **appipay manager**, la solution de **gestion de la rémunération** du dirigeant d'entreprise. Avec appipay manager, il encode les **modalités de calcul de son précompte professionnel** et communique les **avantages** éventuels dont il bénéficie (tantièmes, titres-repas, jetons de présence, cotisations sociales d'indépendant ...), au rythme et au moment qui lui convient. En plus, tout cela se gère de manière totalement **digitale** dans un **environnement web sécurisé** !

[Plus d'infos sur appipay ?](#)

Une fois décidé quand passer en société et les démarches accomplies, **votre client est prêt à diriger une entreprise.**

Prochaine étape ?

Peut-être pensera-t-il à [engager ses premiers collaborateurs](#) ?

Découvrez comment l'aider à constituer son équipe !



J'aide mon client à créer son entreprise

Devenir indépendant à titre principal

Faire appel à un conjoint aidant

Engager du personnel

S'associer

